Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212202741-20260917-DCM2026091708-DE

# COMMUNE DE SAINT-ANDRE-DES-EAUX

## CONSEIL MUNICIPAL

## EXTRAIT DELIBERATION

*Date de convocation*

Le 11.09.2026

*Nombre de conseillers*

en exercice : 11
Présents : 09
Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept septembre à 20 heures 00 minutes le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOGUES, Maire de Saint-André-Des-Eaux.

**Etaient présents :** Jean-Louis NOGUES, Lémuel MONDESIR, Agathe GOUEDARD, Arnaud GOURDEL, Michel BARDIN, Gaëlle CROGUENNEC, Xavier GISSEROT, Anne-Lise MOREL, Mael PIRIOU.
**Absente excusée :** Isabelle HOARAU.
**Absente :** Tyfenn BAUBRY.
**Pouvoir :** Isabelle HOARAU à Lémuel MONDESIR.
**Secrétaire de séance :** Gaëlle CROGUENNEC.

**Délibération n° 2026-09-17/08**

### Association des Amis de la Gendarmerie : proposition d'adhésion

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2321-2 relatifs aux dépenses obligatoires et facultatives ;

**Considérant** que l'association « Les Amis de la Gendarmerie » a sollicité la commune de Saint-André-des-Eaux pour une adhésion d'un montant annuel de 100 €, afin de soutenir l'action des forces de l'ordre et de renforcer le lien entre les élus, la population et la gendarmerie nationale ;

**Considérant** toutefois qu'il appartient au conseil municipal d'apprécier l'ensemble des demandes de subventions et d'adhésions émanant des associations locales dans une vision globale et équitable ;

**Considérant** que les élus ont souhaité ne pas isoler cette décision des autres sollicitations, et qu'il est nécessaire d'attendre la détermination de l'enveloppe budgétaire globale qui sera allouée aux associations lors de l'élaboration du prochain budget ;

**Considérant** que la décision finale d'attribution de cette subvention d'adhésion sera ainsi subordonnée à l'étude comparative de l'ensemble des demandes et aux capacités financières de la collectivité ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

- **DE REPORTER** l'examen de la demande d'adhésion de la commune à l'association « Les Amis de la Gendarmerie » ;
- **D'INSCRIRE** cette sollicitation au rang des demandes de subventions qui seront instruites et présentées lors de l'élaboration du prochain budget primitif ;
- **DE PRECISER** que l'attribution éventuelle de cette subvention sera conditionnée à l'enveloppe globale allouée au soutien associatif et à l'arbitrage mené sur l'ensemble des demandes reçues ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à informer l'association des présentes résolutions.

Pour copie conforme et certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 05 OCT. 2026

Le Maire,
Jean-Louis NOGUES

La Secrétaire de séance,
Gaëlle CROGUENNEC